



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-07-01

## Séance du 16 novembre 2023

Date de la convocation :

10 novembre 2023

Affichage de la convocation :

10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, seize novembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Stratos TSALAPATIS (Procuration à E. GUILLET), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à D. JUHEN), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT), Romain GAILLARD (Procuration à C. CHARTON).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 16

procurations : 6

absents : 5

votants : 22

ABSENTS : Lydie EXTIER-PONS, Anaïs TEYSSONNEYRE, Syve-Line TAN, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN.

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 11 mai 2023 ;

**PREND ACTE** des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 11 mai 2023 pour la période du 12 septembre 2023 au 23 octobre 2023 et qui s'établissent comme suit :

Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137623A0036	NON PREEMPTION	29/09/2023	Les Gravelles	Terrain à bâtir
DIA00137623A0037	NON PREEMPTION	29/09/2023	Les Verchères	Terrain à bâtir

DIA00137623A0038	NON PREEMPTION	29/09/2023	17, montée de la Paroche	Terrain à bâtir
DIA00137623A0039	NON PREEMPTION	02/10/2023	9, rue des figuiers	Bâti sur terrain propre
DIA00137623A0040	NON PREEMPTION	18/10/2023	6, avenue Pasteur	Bâti sur terrain propre
DIA00137623A0041	NON PREEMPTION	23/10/2023	26, montée de la Paroche	Bâti sur terrain propre

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération non soumise au vote.**

Le Maire

Pierre GOUBEZ

